

l'autre, il se mettrait en danger. Les autorités lui demandent de quitter la zone. Mais sans doute verraient-ils son départ du pays d'un bon œil. Selon mon interlocuteur, l'intéressé a un comportement incohérent.

Est-il possible de vérifier s'il a un dossier dans d'autres parties du monde ?

Dans ce cas, je pense que l'invitation à quitter le pays ne devrait pas faire l'objet de contestation de notre part.

Dans le cas contraire, j'informerais les autorités de sécurité et j'essaierais de lui parler pour lui rappeler une ultime fois le devoir de réserve des étrangers en pays d'accueil et les dangers qu'il court.

Merci de me faire savoir l'attitude à adopter en cette matière.

Meerschman